



DÉLIBÉRATION

du 11 juillet 2022

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27 <hr/> Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 13 JUIL. 2022 Publiée, le 15 JUIL. 2022 Notifiée, le	<p>L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Cédric DOTTOR, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Anne-Marie HENRY (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD)</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Laura BRETAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 05 juillet 2022</p>
Délibération n°22.4.5	<p><u>FINANCES</u></p> <p><i>Marché de restauration scolaire pour 2022-2025 – Autorisation du Maire à signer le marché</i></p>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire arrive à expiration le 31 août 2022.

Il convenait donc de lancer un nouvel appel d'offres portant sur un marché à bons de commandes passé dans le cadre des dispositions réglementant les marchés publics issues du nouveau Code de la Commande Publique (L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R2161-5) sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le marché est à bon de commande sans minimum ni maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et avec exclusivité totale

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Restauration Scolaire et ALSH
- Lot 2 : Restauration Petite Enfance

Les prestations annuelles ont été estimées comme suit sur la base des repas servis en 2021 :

	RESTAURATION SCOLAIRE		RESTAURATION ALSH				RESTAURATION PETITE ENFANCE	
	Repas enfant		Repas adulte	Repas enfant	Gouter enfant	Repas adulte	Repas enfant	Repas adulte
	Public	Privé						
TOTAL	21 718	30 569	1 415	3 663	19 676	662	3 246	440

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré comportant :

- Acte d'engagement ;
- Règlement de consultation ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- Décomposition des prix unitaires (DPU) – cadre de réponse ;
- Le bon de commande et les pièces annexes.

supérieur à 215 000 € HT, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert avec publication au BOAMP + JOUE. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 2 mai 2022.

4 entreprises ont présenté une offre = OCEANE DE RESTAURATION, RESTORIA, CONVIVIO-COL pour le LOT 1 et API Restauration pour le LOT 2.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04 juillet 2022, pour procéder à l'attribution du marché, conformément à l'article L.1414-2 du Code de la commande publique

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

CRITÈRES	PONDÉRATION
Le prix de l'ensemble des prestations et montant estimatif du marché	40%
Positionnement qualitatif des matières premières utilisées (Labels, produits frais, achats locaux, origines...)	20%
Compétences techniques (Procédé de fabrication, % de fait maison, innovation, ...)	15%
RSE	10%
Accompagnement et pilotage de la restauration	10%
Questions d'ordre général (Logistique, HACCP, ...)	5%

Au vu du rapport d'analyse des offres, présenté par la société ATOUT RESTAURATION qui a accompagné la Collectivité en qualité d'expert indépendant sur ce dossier elle a attribué le marché à la société RESTORIA dont l'offre a été jugée :

- **Classement note technique :**

RESTORIA – 1 ^{er}	49.13/60
CONVIVIO – 2 ^e	43.82/60
OCEANE DE RESTAURATION – 3 ^e	39.19/60

- **Classement note économique :**

OCEANE DE RESTAURATION – 1 ^e	38.24/40 – montant du marché estimé à 182 626€ TTC
RESTORIA – 2 ^e	36.87/40 – montant du marché estimé à 197 579€ TTC
CONVIVIO – 3 ^e	36.56/40 – montant du marché estimé à 188 577€ TTC

- **Classement général « mieux disant » ;**

RESTORIA – 1 ^{er}	86/100
CONVIVIO – 2 ^e	80.38/100
OCEANE DE RESTAURATION – 3 ^e	77.43/100

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article 1414-2 ;

Vu les articles sus -visés du Code de la commande publique

Considérant l'avis de publication de l'annonce du marché au BOAMP + JOUE datée du 4 avril 2022 ;

Considérant les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté ;

Considérant le procès-verbal de la CAO du 4 juillet 2022 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** le Maire à signer le marché de fourniture (accord cadre à bon de commande) de repas en liaison froide pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2022 renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans, avec :

- Pour le lot 1 : la société RESTORIA, présentant l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution, pour les montants suivants à la date d'engagement du marché :

Prix unitaires HT par élément de collation du matin *		Prix unitaires HT par élément de collation de l'après-midi		
Laït + poudre cacaotée ou Laït au chocolat	0,35 €	Pain, biscuit, quatre-quarts, etc	0,22 €	
Céréales	0,71 €	Fromage ou laitage ou fruit ou compote ou viennoiserie ou pain et confiture ou pain et chocolat	0,22 €	
Viennoiserie ou brioche ou pain frais-beurre-confiture...	0,84 (viennoiserie) ou 0,25 (pain, beurre, confiture)			
Fruits frais ou jus de fruits	0,22 €			
Prix unitaires HT par élément de repas (part alimentaire et frais fixes)		Maternelle	Elémentaire	Adulte
Hors d'œuvres		0,28 €	0,28 €	0,35 €
Plat protidique		1,51 €	1,60 €	2,00 €
Garniture (légume et féculent)		0,37 €	0,41 €	0,51 €
Fromage		0,28 €	0,28 €	0,35 €
Dessert		0,28 €	0,28 €	0,35 €
Pain		0,13 €	0,13 €	0,13 €
Montant total du repas HT (forfait 4 éléments de repas + pain)		2,57 €	2,70 €	3,34 €
TVA		0,14 €	0,15 €	0,18 €
Montant total du repas TTC (forfait 4 éléments de repas + pain)		2,71 €	2,85 €	3,52 €
Prix unitaires (part alimentaire et frais fixes)		Maternelle	Elémentaire	Adulte

Tarif unitaire HT Pique Nique (salade ou kit pique nique) si Pique nique sandwich +0,13 € HT		2,66 €	3,34 €
TVA		0,15 €	0,18 €
Montant total du pique-nique TTC		2,81 €	3,52 €

- Pour le lot 2 : la société API pour les montants suivants à la date d'engagement du marché :

Prix unitaires HT par élément de collation		Conformément aux détails indiqués dans le CCTP, article 4.1 notamment.			
Elément céréalié					
Elément laitier					
Elément fruitier	0,45 €				
Taux de TVA	5,5%				
Prix unitaires HT par élément de repas (part alimentaire <u>et</u> frais fixes)		6-12 mois	12-18 mois	+18 mois	Adulte
Repas Complet		3,12 €	3,32 €	3,56 €	5,00 €
Pain		en option (0.12€)		en option (0.12€)	en option (0.12€)
Taux de TVA		5,50%	5,50%	5,50%	5,50%

► plus généralement, **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU,
Maire